

REVEST du Bion infos



Bulletin municipal de la commune de Revest du Bion

n° 21 hiver 2012

Le mot du maire

Certains usagers, heureusement minoritaires, se croient autorisés, malgré les divers avertissements en la matière, à déposer, aux pieds des conteneurs d'ordures ménagères ou des colonnes de tri, toutes sortes de déchets non recevables à ces emplacements (encombrants, gravats, déchets verts...). En fait, cet acte est assimilé à un dépôt sauvage de déchets en un lieu public!

L'article R635-8 du code pénal est très clair: *"Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe (1500€ au plus, peut être portée à 3000€ en cas de récidive) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet..."*.

Ces actes d'incivisme entraînent un surcoût du service de collecte des ordures ménagères et des déchets, surcoût impactant automatiquement la redevance réclamée aux usagers.

Sachez que certains contrevenants ont été identifiés. La commune a fait preuve de clémence et de mansuétude jusqu'à présent mais cette situation ne saurait durer.

Par contre, comme je l'ai indiqué au début de mon propos, la grande majorité des usagers "joue le jeu" de la collecte, du tri et du compostage pour le bien de tous!

Qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

Les travaux réalisés	page 2
Les projets du village, de la CCPB	page 3
Les Ordures Ménagères	page 4
L'Eau Potable	page 5
Le restaurant communal	page 6
L'Etat Civil	page 7
Message tranquillité	page 8

Intempéries

l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine les compétences du Maire et les devoirs des riverains en période de neige et de gel.

L'intervention de la mairie consiste :

☞ **en période de neige :**

à assurer la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques.

☞ **en période de verglas :**

à effectuer le salage ou autre, destiné à assurer la sûreté, la sécurité et la commodité du passage dans les rues et les chemins dont il a la charge sur sa commune.

....donc le nettoyage des trottoirs est à la charge des riverains !!!

Les Travaux communaux : ...

Réalisations

Réfection et entretien de voiries :

☛ Comme chaque année, « vos impôts ont fait du chemin » pour un montant annuel d'environ 70 000 €. La priorité a été donnée aux chemins des **Bastians**, du **Suit**, des **Couteliers** et des **Débats**. La voie communale de **Pierre Rousse** a été entièrement recouverte d'une émulsion de bitume.

☛ l'**avenue des Tilleuls** a bénéficié d'importants travaux concernant le revêtement, l'adduction d'eau, et l'assainissement. L'installation d'un trottoir a complété cette réfection pour le blocage de la voirie, la sécurité des piétons, et des riverains. Ce lourd programme a été réalisé avec l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour environ 80% du montant des travaux soit : 116 797 €.



Assainissement :

☛ Les bassins d'**Aiguebelle** et de **Ferrassières** ont été désinfectés pour un montant de 2 370 €

☛ un nouveau regard a été installé sur les **Aires** d'en haut, pour améliorer la collecte des eaux usées des forains pendant la fête et des riverains de l'**avenue Brochery**.

☛ la collecte et l'évacuation des eaux pluviales ont été remplacées au niveau de l'**avenue du Stade**.

Le Stade :

☛ Le mur du stade menaçait de s'écrouler et a été mis en « *périmètre de sécurité* » pour les piétons, en attendant les travaux de rénovation qui ont été réalisés dans l'urgence pour un montant de 23 112 €.

Ce sont des éléments préfabriqués en forme de « **L** » qui ont été retenus pour la nouvelle construction ; le remblayage se compose d'un ballast et de terre végétale en surface, le tout séparé d'un voile géotextile.

Le Camping :

☛ Le plafond et les cloisons des sanitaires ont été fermés et doublés en lambris, une zone de parking a été matérialisée et l'éclairage a été amélioré par des détecteurs de présence.

La Maison du Temps Libre :

☛ A l'issue de l'installation d'un placard pour l'auto laveuse, une rénovation de la peinture du couloir mur et sol a été réalisée.

☛ L'équipement de la cuisine a été complété, d'une hotte aspirante, d'un placard et de 2 tables inox, pour un montant de 822 €.

☛ Le Comité des Fêtes et L'association pour la Valorisation de la Châtaigne ont acheté un lave vaisselle pour 2 499 € afin de soulager les bénévoles au moment de la vaisselle. Ce matériel est à la disposition de toutes les associations qui le désirent, après une formation de base pour la bonne utilisation du matériel ! (voir Jean Paul Bernard)

☛ Un vestiaire mural fixe, en plaque agglomérée, peut contenir maintenant de nombreux manteaux.

☛ Cent chaises « coque » ont remplacé les anciennes décimées au fur et à mesure du temps pour un montant de 2131 €.

☛ Un inventaire de la vaisselle a été dressé, dorénavant, à compter du 01/01/12, la vaisselle sera louée aux utilisateurs de la salle pour 30 €. Pour les associations du village, ce service reste gratuit, mais il faut se munir de la clé du local en mairie.

☛ Le ménage hebdomadaire est maintenant assuré par Claudine De Carlo (micro-entrepreneur).

La Mairie :

☛ Suite aux recommandations de la commission de sécurité, les archives communales ont trouvé un nouveau rangement sur des étagères murales à « grande portée » pour soulager le poids supporter par le plancher: coût des travaux : 1 841 €

☛ Un serveur informatique a été installé et permet de travailler en réseau, un poste de travail a été rénové, montant total : 4 633 €

☛ Afin de valoriser et d'améliorer le travail des techniciens, un aspirateur à feuilles de 1 973 € complète leur matériel.

☛ 50 barrières galvanisées ont été rachetées à bas prix à la société qui gère la sécurité du Tour de France. Cet achat de 2 146 € permettra de compléter notre stock insuffisant au moment des grandes fêtes.

Les Travaux communaux : ... Réalisations

☛ Des équipements spécifiques ont été achetés pour le portage des repas, des conteneurs isothermes, des norvégiennes et autres petits matériels : 2 669 €

L'équipe du personnel communale a été modifiée suite aux départs de Claude Pascal et Julien Tardy (contrats non renouvelables) ; déménagement de Sandrine Godet... Arrivée de Sylvie Cruvelier au restaurant municipal et de Nicolas Donadieu au service technique.

Les Cimetières :

☛ Un columbarium a été construit pour 6 places au cimetière Ghibaudo, un jardin et une stèle du souvenir lui sont adjacents.

☛ La haie du nouveau cimetière a été arrachée et sera remplacée par des végétaux moins invasifs que les cyprès.

La Signalétique :

☛ Conformément aux travaux de la commission d'aménagement du village, la signalétique a été implantée aux différentes entrées, ainsi qu'aux carrefours importants. Après quelques mois de mise en place, il s'avère que cette installation devra être complétée, au centre du village en particulier.



L'Aire de jeux :

☛ Un « château fort » aux couleurs chatoyantes est installé sur les Aires d'en haut, cet ensemble correspond aux normes en vigueur actuellement pour les jeux des enfants. Quelques éléments des jeux précédents ont été conservés !

L'aménagement du terrain a nécessité des travaux importants, de terrassement, de clôture et de réfection de l'éclairage. Cette installation d'un montant de 30 000 €, a bénéficié d'une aide régionale de 15 000 € dans le cadre du programme FSL (fonds de solidarité locale).

L'Elagage :

☛ Une opération d'élagage a été lancée au centre du village. De nombreux arbres sont infestés par le gui et il est nécessaire d'opérer une taille sévère pour espérer les sauver d'une mort lente mais certaine. Cette opération a été confiée à une entreprise spécialisée.



☛ Une entreprise de travaux paysagers a débroussaillé le lit de la **Croc** pour 4 000 €, les riverains pourront désormais élaguer et entretenir les abords du ruisseau sans problème comme le prévoit le Code Rural.

De plus la municipalité envisage de mobiliser les bonnes volontés pour réaliser **une journée de nettoyage de la Croc** dès le printemps, afin que tous les déchets qui encombrant le lit, retrouvent leur destination normale : la déchetterie communautaire !

Les Zones de lancement :

☛ La zone de **St Clair** a été rachetée pour 11700 € au Service des Domaines.

☛ L'acquisition de la zone de **l'Argau** est toujours en pourparler car soumise à plusieurs conditions.

Le rachat de la zone située sur la commune de St Trinit a été entériné .

Le rachat au service des Domaines est conditionné à : « Qu'un projet de parc photovoltaïque soit retenu dans le cadre d'un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire d'une puissance supérieure à 250 kWc auprès de la Commission de Régulation de l'Energie(CRE) et qu'il ait obtenu un permis de construire libre de recours».

Le compromis d'achat est arrêté à 60 000 €.

Les Projets...

Du village :

La Crèche :

Locataire depuis 25 ans auprès de H2P, la commune désire acquérir la maison abritant la crèche. La superficie mise à disposition des 17 enfants est devenue trop exigüe !

Cet achat permettrait d'envisager les agrandissements et modifications du local actuel. Les négociations avec le bailleur sont en cours.

Un accord de principe a déjà été obtenu pour le montage financier qui fera appel aux interventions de la CAF ou de la PMI et de la Région

La Signalétique :

Le travail mené par la commission d'aménagement du village suit son train.

L'identification des rues est la prochaine étape, le repérage est fait, le montant de la réalisation est connu. Avant de passer commande, il reste à obtenir des riverains, l'autorisation d'apposer la plaque sur leur maison, ou sur un « mâât ».

L'avenue de Miravail fera l'objet d'importants travaux dès que l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sera terminé. Des trottoirs, des ralentisseurs, le marquage du parking de la Maison du Temps Libre, un nouvel éclairage public Une partie des finances nécessaires sera amenée par La DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et le Conseil Général 04 dans le cadre du reversement des amendes de police, car ce projet concerne la sécurité des administrés.

La Voirie :

Un nouveau **camion** sera acheté pour les travaux de voirie réalisés par les techniciens municipaux. Le FSL apportera 15 000 € soit 75% de la dépense engagée.

La rue de la Pectoye sera entièrement **renovée**, canalisation d'assainissement, adduction d'eau potable et revêtement. La totalité des travaux sera pris en charge par les impôts communaux !

De la CCPB :

Le Programme d'Aménagement Solidaire des villages et villes moyennes (le PAS).

* Ce programme régional, accompagne les communautés de communes, en renforçant les moyens d'ingénierie tout au long du processus d'élaboration et de réalisation de leurs projets urbains.

* Les notions d'habitat, de paysage, d'espace public, de patrimoine, d'équipement, d'organisation urbaine sont au centre de cet appel à projet.

- Les projets doivent intégrer les principes du développement durable : association et information des habitants, recherche d'une urbanisation maîtrisée et dense en lien avec la préservation des espaces naturels et agricoles, mixité sociale et diversité des fonctions et des usages de l'espace, reconquête et valorisation des espaces publics, préservation des ressources naturelles et promotion des économies d'énergie.

- Le premier appel à candidature a été lancé au mois d'août 2006 avec des visites de terrain qui ont permis aux élus de dialoguer et de comprendre la finalité de ce nouveau programme.

- Les territoires qui ne bénéficient pas des mêmes moyens d'ingénierie que les grandes agglomérations ont ainsi pu s'adjoindre les compétences de spécialistes en matière d'urbanisme et de paysage.

Pour La CCPB, la réalisation du diagnostic des 10 communes est réalisé par le bureau d'études Ellipse:

* Sandrine Charvet, architecte DPLG, urbaniste ENPC et,
* Béatrice Fauny, paysagiste DPLG.

Pour notre commune une problématique de plan de circulation et un besoin de valorisation du centre-village doivent être étudiés globalement.

A propos des ordures ménagères...

J'ai entendu dire que les poubelles allaient encore augmenter.

Plusieurs raisons à cela :

Le prix des carburants qui est en hausse, les différentes taxes qui s'ajoutent mais surtout l'**incivilité** de certain de nos concitoyens qui jettent tout n'importe où et n'importe comment.

Quand tout est mélangé, on ne récupère rien ! Les déchets sont soit brûlés ou mis en décharge. Pour mémoire **le prix de la tonne est de 101,90 €** pour (transport + traitement+ taxes) et **il part 1002 tonnes par an**, donc moins nous trions plus nous paieront. Pour économiser les matières premières (bois, pétrole...) il faut donc récupérer les déchets qui peuvent être recyclés.

Il y a des déchets à ne pas mettre dans nos poubelles et qui seraient mieux en déchetterie plutôt qu'à côté des conteneurs.

Pour les encombrants (literie, gros électroménager...) vous pouvez faire appel à la mairie qui vous précisera le jour de la collecte mensuelle.

Pour les déchets verts uniquement (pas les sacs plastiques et autres déchets qui ne peuvent pas être compostés) une benne est à votre disposition derrière la maison du Temps Libre.

Pour tout le reste le seul endroit où nos déchets sont à leurs places, c'est **la déchetterie** de Banon ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30. et le mardi et le samedi de 9 h à 12 h .

Par contre les habits en bon état, les jouets, le mobilier, les appareils ménagers en état de fonctionnement peuvent être donnés à des organisations caritatives et d'insertion.

Depuis le 15 novembre 2006, il y a une nouvelle réglementation pour l'électroménager, les appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques, les petits appareils électriques et électroniques. En achetant un nouvel appareil électrique ou électronique comme par exemple téléphone, ordinateur, sèche cheveux, machine à laver... vous pouvez ramener l'ancien appareil au vendeur qui le reprend gratuitement. Ensuite ces appareils sont envoyés dans des sociétés spécialisées pour être recyclés.

Tout cela demande juste un peu d'organisation et de civisme !

En général sans tri savez-vous ce que contient une poubelle ?



Cet article a été rédigé à l'aide de sites spécialisés dans le tri et le traitement des déchets.

Claude Rollot.

La distribution d'eau potable...

PRODUCTION AIGUEBELLE/PRODUCTION GLOBALE

Exercice	Production d'eau globale	Production SIAEP	Couverture des besoins de la commune	Production Aiguebelle	Couverture des besoins de la commune
2005	86871 m3	64933 m3	75 %	21938 m3	25 %
2006	74604 m3	56095 m3	75 %	18509 m3	25 %
2007	63133 m3	43707 m3	69 %	19426 m3	31 %
2008	68015 m3	38536 m3	57 %	29479 m3	43 %
2009	81073 m3	49061 m3	61 %	32012 m3	39 %
2010	76226 m3	39402 m3	52 %	36824 m3	48 %

Au fur et à mesure des années la production locale augmente régulièrement et compte tenu des perspectives communales, la procédure de déclaration doit prendre en compte un volume prélevé de 39 000 m3.

Les travaux réalisés:

☛ Les travaux de l'avenue des Tilleuls ont révélé le besoin de changer tous les tuyaux en « Eternit », pour les remplacer par du PVC. De plus une vanne de secteur a été installée pour améliorer le contrôle des fuites.

☛ De nouveaux compteurs d'eau « plus fiables » sont installés chez les riverains, chaque fois que des travaux sont entrepris dans leur rue.

☛ La captage d'Aiguebelle fait l'objet d'une enquête d'utilité publique en vue de sa reconnaissance « d'eau potable à la consommation humaine ».

Cette enquête a pour but d'installer un périmètre de protection de la source et se déroulera du 27 février au 16 mars 2012. Le commissaire enquêteur, sera présent au village salle du conseil les :

- lundi 27 février de 9 à 12 h,
- Mercredi 7 mars de 9 à 12 h,
- Vendredi 16 mars de 14 à 17 h 30.

Trois périmètres distincts...

L'instauration d'un périmètre de protection autour d'un captage constitue un moyen de prévention face aux pollutions ponctuelles ou accidentelles. L'article L1321-2 du Code de la Santé Publique précise les différents périmètres ainsi que leur rôle :

« En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant déclaration d'utilité publique [...] détermine autour du point de prélèvement un **périmètre de protection immédiate** dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété, un **périmètre de protection rapprochée** à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et le cas échéant, un **périmètre de protection éloignée** à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés. »

La restauration communale

Ce service semble donner satisfaction aux usagers ; toutefois depuis septembre, il faut enregistrer quelques modifications . Sylvie Cruvelier assiste Martine Maurel dans le service et la préparation des repas.

Le portage des repas est assuré par Philippe Bertet.

les coûts de fonctionnement 2011 : référence 8555 repas

Charges	Montant	coût/poste	Coût intermédiaire	
Alimentation	17 615,94	2,06	3,21	7,70
Charges générales	9 833,52	1,15		
personnel	38 442,52	4,49		
Intérêts emprunt	3 592,96	0,42		
Coût de revient d'un repas	69 946,94	8,12		

surcoûts de fonctionnement 2011 pour le portage : références 4021 repas

Charges	Montant	coût/poste
Personnel	3 227,96	0,80
Carburant	462,00	0,11
Assurance véhicule	411,29	0,10
Coût de revient d'un repas	4 101,25	1,01

Pour l'année 2012, une augmentation des tarifs a été votée en séance publique du 21/12/2011.

- 0,25 € par repas pour toute catégorie de rationnaire ; ce qui amène le coût à 2,75 € pour le tarif enfant et à 7,25 € pour le repas porté.

Quelques témoignages :

- Huguette et Jauffret commandent un repas chaque semaine et les trouvent bons, variés... La cuisine est goûteuse , les boîtes isothermes maintiennent le repas chaud, les parts sont copieuses. Le service de livraison est régulier et ponctuel malgré la météo !... « Bravo à toute l'équipe ! »

-
-
-

Etat-Civil :

Naissance : aucune depuis mars 2011

Mariages : Gilbert **JOASSAN** et Carmen **MESQUITAMOUTINHO** le 14 mai

Pierre **AUBERY** et Christiane **BRUN** le 24 septembre

Norbert **ROSELLO** et Marie-Laure **PANISA** le 17 décembre

Décès : Régis **JULLIEN**, 91 ans, le 6 avril à Revest du Bion,

Jean Louis **RENARD**, 67 ans, le 1 juillet à Banon,

Elise **PORTALIS**, 89 ans, le 5 septembre à Apt,

Lucienne **PAILLET**, 88 ans, le 7 octobre à Revest du Bion,

Joëlle **MONTEIRO** née Portalis, 65 ans le 22 octobre à la Seyne sur Mer,

Marguerite **THOMASSET** née Lombard, 85 ans à Nîmes,

Chantal **CHEHERE** née Olry, 61 ans à Apt,

Joël **TOURBIN**, 65 ans, le 3 décembre à Revest du Bion.

Opération Tranquillité Vacances : Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Si vous vous absentez pendant plusieurs jours de votre domicile ou si vous possédez une résidence secondaire ponctuellement habitée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

N'hésitez pas avant votre départ, de venir signaler votre absence auprès du commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Quelques recommandations :

Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.

Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Une urgence composer le 17 ou le 112.



Directeur de publication et imprimeur:
Raymond Le Moign, Maire de Revest du Bion
Mairie – Avenue Clémenceau
Tel: 04 92 77 22 26 Fax: 04 92 73 28 30
Email: commune.revestdubion@orange.fr - site : www.revestdubion.fr